



Consultation sur le cadre d'orientation stratégique du PRS 2018-2022

Contribution de la MFB le 23 janvier 2017

La Mutualité Française Bretagne (Mfb) note avec intérêt les **principes d'action** proposés dans le COS, notamment :

- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé
- Le décloisonnement du système de santé au bénéfice d'une prise en charge globale des personnes
- La recherche de coopérations entre les différents acteurs et la participation de la population

Un autre principe d'action aurait pu être ajouté : le développement de la recherche et l'innovation, par exemple dans le champ des interventions en promotion de la santé.

Concernant les enjeux

Le PRS mériterait une ambition plus marquée en amont des problématiques de santé et notamment concernant la population jeune ; tels que présentés dans le document, les enjeux liés à l'état de santé de la population mettent en perspective principalement des facteurs de risque ou des problématiques de santé. Ils n'invitent pas à promouvoir les facteurs protecteurs qu'ils soient personnels ou environnementaux, le bien-être, la qualité de vie, l'estime de soi, les compétences psychosociales... Ce sont autant d'enjeux « positifs » qui contribuent aussi à améliorer l'état de santé des populations à tous les âges (développement des compétences, changements de comportements favorables à la santé).

Concernant les objectifs stratégiques en matière de Prévention

Le domaine de la Prévention a été privilégié dans la proposition de COS. L'objectif n°1 « Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de vie » et les sous-objectifs qui y sont déclinés, mériteraient d'intégrer plus fortement la dimension de Promotion de la Santé. L'approche des enjeux, très centrée sur les problématiques de santé et les publics à risque, explique en partie cette présentation.

En plus de l'approche Prévention qui répond à des problématiques de santé, la Mutualité Française Bretagne aurait souhaité y intégrer une dimension plus positive de la santé, qui prenne en compte également les environnements et les conditions de vie de la population, en agissant sur le plus grand nombre de déterminants sociaux ayant un impact sur la santé. Pour ce faire, la Promotion de la Santé est un bon levier. La Prévention ne peut reposer à elle seule sur la responsabilité de la population, dans ses changements de comportements (ex : mieux s'alimenter, faire plus d'activité physique, se faire dépister, vacciner...). On sait aujourd'hui que ces comportements sont fortement influencés par des facteurs intrinsèques mais aussi par les milieux de vie, les choix politiques... Agir uniquement sur les comportements des personnes pourrait au contraire être contre-productif et vécu comme culpabilisant.

Par ailleurs, il conviendrait d'intégrer dans les objectifs une meilleure articulation de la prévention avec les professionnels de santé, souvent trop peu, voire pas impliqués dans les actions de prévention alors qu'ils font partie des mieux exposés pour faire passer des messages.

La PRS gagnerait avec une double action, à la fois portée sur l'environnement de la population et, auprès de la population elle-même en lui donnant les moyens d'agir. Ce double objectif mériterait d'être souligné pour chaque problématique de santé.

Concernant l'objectif stratégique « 2. Garantir l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins de la population au plus près de son domicile »

Nous proposons le rajout des points suivants :

- Aide à l'ouverture de centres dentaires mutualistes dans les zones blanches (Pays de Carhaix-COB, quartiers sensibles, lieu des vie des étudiants, ...)
- Aider les réseaux d'aide à domicile et des soins à s'organiser en SPASAD, et financer la coordination.

Concernant l'objectif stratégique « 3. Faciliter les parcours de soins, de santé et de vie de la population par une organisation plus coordonnée des acteurs »

Il conviendrait de rappeler en préambule que nous visons une approche globale du patient, qui nécessite une meilleure coordination entre tous les professionnels de santé.

Les leviers suivants pourraient être rajoutés :

- Coordination par l'ARS des collectivités territoriale avec les acteurs de la santé (tels que la Mutualité Française).
- Articulation accrue avec les CPAM: programme PRADO, programme de prévention des caisses, aide sociale, ...

Plus globalement :

Nous regrettons l'absence des questions de santé au travail, des risques d'exposition professionnelle, un des principaux facteurs des déterminants de santé.

Il conviendrait de rajouter des propositions pour :

- faciliter le suivi post professionnel (Services pathologies professionnelles tel qu'au CHR de Brest) Exemple: Amiante, rayonnement ionisants, pesticides (procès Triskalia), ...
- Financer le coaching sportif dans les entreprises et dans les établissements (crèches, ehpad, aide à domicile, ...). Cela pourrait notamment contribuer au maintien de la santé mentale et à la prévention des TMS.

Enfin, la Mutualité Française Bretagne partage pleinement l'avis sur le COS du Pôle de compétences en Education pour la Santé de Bretagne, auquel elle a contribué.